

COMMENT BIEN RÉAGIR EN CAS D'ACCIDENT DE LA CIRCULATION ?

1 PROTÉGER

ÉVITER UN AUTRE ACCIDENT

Allumer les feux de détresse dès le ralentissement



La nuit, éclairer les véhicules accidentés à l'aide des feux de route des autres véhicules présents
Couper le contact de tous les véhicules ;
Débrancher la batterie car des étincelles peuvent provoquer un incendie

2 ALERTER



Toujours prévenir les secours en composant le 18 ou le 112 depuis un téléphone fixe ou mobile.

Décrire l'emplacement exact de l'accident, si cela est possible : nom de la route, sens dans lequel s'est produit l'accident ... (se référer aux panneaux, bornes, etc.)

Mentionner le nombre, le type des véhicules accidentés et les éventuelles circonstances particulières.

Mentionner le nombre et l'état apparent des blessés.

NE RACCROCHEZ JAMAIS LE PREMIER !

3 SECOURIR

En attendant l'arrivée des secours, il est nécessaire d'assister les blessés sans risquer d'aggraver leur état.

Laisser les victimes dans les véhicules, sauf en cas d'incendie ou autre risque ;
Si la victime est inconsciente, desserrer ses vêtements, dégager ses voies respiratoires (nez et bouche) et la mettre en position latérale de sécurité ;
En cas d'hémorragie abondante, comprimer la plaie ;
Parler aux blessés, les réconforter ;
Demander aux passants de vous aider ou de s'éloigner.

Attention !

Ne pas retirer le casque d'une victime ;
Ne pas lui donner ni à manger ni à boire ;
Ne jamais enlever les vêtements d'un brûlé.



APPEL D'URGENCE : UN NUMÉRO UNIQUE, LE 112

Numéro d'urgence gratuit et accessible partout en Europe, le 112 permet de joindre les services de secours du département qui enverront les moyens adaptés.
Le 112 fonctionne même depuis un téléphone verrouillé ou ne disposant pas d'une carte SIM.

SI... C'ÉTAIT MOI... LE TÉMOIN ?

PROTÉGER



DONNER L'ALERTE !



INDISPENSABLE

Quelle route ?
Quelle commune ?
Quel carrefour ?
Quel itinéraire ?

Combien de véhicule ?
Quels types de véhicules ?

SECOURIR

Les règles à suivre pour aider une victime :

- Ne déplacez surtout pas le blessé (sauf risque d'incendie ou d'explosion)
- Desserrez les vêtements, éventuellement détachez la ceinture de sécurité
 - Favorisez la ventilation en détachant le casque sans le retirer
- Vous pouvez mettre une veste ou couverture sur la victime pour l'aider à lutter contre le froid
 - Comprimez toute hémorragie
 - Ne donnez pas à boire



SAPEURS-POMPIERS

Vos sapeurs-pompiers assurent pratiquement tous les secours d'urgence et se tiennent en alerte jour et nuit pour votre propre sécurité.

Ils agissent immédiatement face à tout incident dépendant de leurs attributions permettant ainsi de sauver de nombreuses vies humaines ou, dans d'autres situations, limiter les risques d'accidents grâce à leurs actions préventives.

Avec ces hommes, la fatalité peut être déjouée, les périls atténués, et leurs rôles se justifient avec la garantie croissante de votre sécurité.



LES ACCIDENTS DOMESTIQUES

Vérifiez toutes les circonstances à haut risque. Ensuite, il faut vous demander si vous êtes vous-même suffisamment organisé pour éviter les accidents. En répondant par oui ou par non à ce petit questionnaire, vous pourrez aisément juger de ce qu'il vous reste à faire !

- Le placard qui contient les produits de lessive, l'eau de javel, etc... est-il fermé à clé ?
- Avez-vous un produit de lessive ou un produit toxique dans une bouteille qui n'est pas d'origine ?
- Les médicaments sont-ils tous rangés dans un même et unique endroit ?
- L'armoire à pharmacie est-elle ouvrable par un enfant ?
- A quelle hauteur se trouvent vos fenêtres ? Les barreaux du balcon sont-ils franchissables, un enfant peut-il passer entre deux barreaux ?
- Vos fenêtres sont-elles équipées de garde-fous ?
- Fumez-vous ? Si oui, où placez-vous vos briquets ou vos allumettes ?
- Avez-vous un jardin ? Y faites-vous des barbecues ?
- Qu'avez-vous dans votre appartement ou votre maison comme source de chaleur ? Sont-elles facilement accessibles ?
- Lorsque vous donnez un bain à votre enfant, mettez-vous votre téléphone sur répondeur ?
- Avez-vous une piscine ? Est-elle interdite à vos enfants lorsque vous êtes absent ?